

**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
NUMERIQUE**



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Termes de Références

**Appel à concours pour la création
d'un logo pour le concours de détection
de jeunes talents en TIC « Génie TIC »**

I. Contexte et justification

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent un enjeu majeur pour toute société et spécialement pour les pays en voie de développement. Aussi, sont-elles depuis quelques années au cœur des investissements du domaine régalien de l'Etat burkinabè pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

Ce lien entre les TIC et le développement est tellement étroit que certaines instances internationales émettent des réserves quant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sans l'intégration des TIC dans les processus de développement.

Le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) a conçu un programme qui consiste à recruter par voie de concours des jeunes porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises dont les solutions ont un impact certains sur des secteurs de développement prioritaires.

Dans le but d'offrir au concours Génie TIC une identité visuelle officielle il est organisé un concours pour la création du logo de ce concours.

II. Présentation du Concours

Le concours de détection de jeunes talents dénommé « Génie TIC » s'inscrit dans le programme Faso Innova TIC et consiste à repérer par voie de concours de talentueux porteurs de projets ou créateurs d'entreprises dans le domaine des TIC dont les solutions ont un impact certain sur des secteurs de développement prioritaires. Par le biais de ce concours, les personnes de moins de 30 ans ayant une solution innovante basée sur les TIC pourront faire connaître et valoriser leur projet.

Le concours Génie TIC vise plusieurs objectifs :

- le repérage/détection et accompagnement des jeunes talents dans la création de leur entreprise ;
- la promotion des jeunes talents dans le domaine des TIC ;
- le développement des solutions TIC adaptées ;
- la création d'emplois pour les jeunes ;
- la lutte contre le chômage des jeunes.

III. Mandat et règlement

1. Objet

La Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique lance un appel à concours pour la création d'un logo qui servira d'identité graphique pour le concours Génie TIC.

2. Cahier des charges

La création d'un logo du concours Génie TIC se fera en prenant en compte le cahier de charge suivant :

2.1. Objectifs du logo

Les objectifs visés par le logo du concours Génie TIC sont entre autres :

- améliorer l'identité visuelle du concours Génie TIC;
- susciter l'intérêt autour du concours.

2.2. Caractéristiques du logo

Le logo doit respecter les caractéristiques suivantes :

- l'excellence : le logo prônera l'excellence recherchée par le concours Génie TIC;
- la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- l'originalité : le logo du concours Génie TIC ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;
- la lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;
- l'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public cible, et donc de l'identifier plus vite
- slogan : un slogan en adéquation avec la thématique devra être proposé.

2.3. Dénomination officielle

La dénomination officielle est comme suit : **Concours de détection de jeunes talents en TIC « Génie TIC »**.

2.4. Contraintes techniques

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- être en monochrome et en polychrome ;
- comporter au maximum trois (03) couleurs à choisir entre : le rouge, le jaune, le vert, le noir, le blanc ou le bleu, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs ;
- pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimum pour la version noir blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- être sous formats : JPEG, AI, TIFF ;
- être reproductible pour concevoir des médailles (Or, argent et Bronze) ;
- être transposable sur différents supports promotionnels.

3. Critères de sélection

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Adéquation avec les ambitions du concours Génie TIC;
- Respect des délais ;
- Respect du cahier de charge ;
- Qualité de la création artistique.

4. Conditions de participation au concours et soumission des offres

Ce concours est gratuit et ouvert à tous sans aucune distinction.

La soumission au format papier se fera sur une feuille A4, fond blanc (21 cm x 29.7 cm). Cette feuille est anonyme. Aucune autre mention (nom du participant, signature) ne doit figurer sur le papier, sinon l'œuvre proposée sera rejetée.

Une autre feuille A4 fond blanc (21 cm x 29.7 cm) doit être jointe au logo sur laquelle le participant décrit brièvement en français la signification de son œuvre (choix des couleurs, signification des constituant, relation avec le contexte du technopôle). Sans cette description, l'œuvre ne sera considérée. Ce document non plus ne doit pas comporter le nom du participant.

Une clé USB et/ou CD comportant le logo sous les formats définis ci-dessus doit être fournie.

Chaque candidat(e) peut envoyer deux (02) logos maximum.

Une candidature ne sera jugée complète et recevable qu'après la soumission de l'œuvre sous les deux formats (numérique et papier).

Les documents (logo sur A4, description sur A4, et CD) doivent être mis dans une enveloppe sur laquelle le participant renseignera les informations suivantes : Nom, prénom, sexe, numéro de téléphone et email.

Cette enveloppe sera à son tour glissée dans une autre enveloppe qui sera adressée à la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique (DGDI) et déposée à Africasys, 2eme étage immeuble Maria (immeuble abritant le restaurant café ONU de Ouaga 2000), rue Bila Charles KABORE, Ouaga 2000. Préciser à l'extérieur de l'enveloppe la Référence de l'œuvre « **LOGO CONCOURS DE DETECTION DE JEUNES TALENTS EN TIC : GENIE TIC** ».

Le concours est ouvert à compter du **07 août 2017** et se terminera le **16 août 2017**, à **16h** (GTM).

Toutefois, si le comité de sélection considère ne pas avoir suffisamment de propositions, il s'autorise à prolonger la durée au-delà de cette date.

5. Jury

Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection composé de sensibilités pluridisciplinaires.

6. Prix

Seuls les deux (02) meilleurs logos seront récompensés.

- 1^{er} prix : **750 000 FCFA**
- 2^{ème} prix : **250 000 FCF**

7. Droits

La participation au concours implique l'acceptation du fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique.

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle est l'auteur (elle certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur).

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique.

Le lauréat renoncera à ses droits d'auteurs, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

Aucune utilisation de cde logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part de la Direction Générale du Développement de l'Industrie Numérique

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Contact :

(+226) 25 48 83 14